

# L'Association des archivistes de l'Eglise de France : dix ans d'action et de réflexion

Autor(en): **Santschi, Catherine**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Mitteilungen der Vereinigung Schweizerischer Archivare =  
Nouvelles de l'Association des Archivistes Suisses**

Band (Jahr): **35 (1983)**

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-770644>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

---

# L'ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DE L'EGLISE DE FRANCE:

---

## DIX ANS D'ACTION ET DE REFLEXION

---

PAR CATHERINE SANTTSCHI

---

Constituée en 1973, l'Association des archivistes de l'Eglise de France exprime dans ses congrès et ses publications une conscience renouvelée de l'Eglise, de son histoire et de ses archives dans le monde d'aujourd'hui. Nos très nombreux contemporains qui vivent en marge de l'Eglise (à Genève, le recensement fédéral de la population a dénombré trente pour cent de non-croyants *avoués*) ne se rendent peut-être pas compte de l'énorme bouleversement du rituel et du cadre extérieur de la religion catholique et partant de l'énorme effort de réflexion et d'«aggiornamento» provoqué par le Concile Vatican II. Les destructions d'archives et les sécularisations de la Révolution française, les lois de Jules Ferry puis la séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1905, et la crise actuelle que vit l'Eglise, tout cela a incité les hommes d'Eglise à «serrer les rangs». L'Eglise, autrefois partie intégrante et même source du pouvoir, en est aujourd'hui séparée et se consacre sans mélange au salut des âmes et à la transmission du message de Charité. Matériellement, ces révolutions successives, en sapant les institutions et en dispersant les communautés, ont mis les archives en danger.

Comment les archivistes d'une telle institution, qui revendique une continuité sans faille depuis l'an 1, résolvent-ils les problèmes de traitement des fonds, et de consultation, et comment concilient-ils les prescriptions du droit canonique et les principes de l'archivistique? C'est ce que l'on entrevoit à la lecture des riches publications que le président de l'Association, M. l'abbé Charles Molette, a bien voulu nous envoyer en échange de notre petit *Bulletin*.

De 1975 à 1979, l'Association a organisé quatre congrès consacrés à des sujets d'archivistique et d'histoire ecclésiastiques. On peut encore se procurer les actes du troisième et du quatrième de ces congrès, à un prix modique, en écrivant à l'adresse de l'Association (54, rue de Varenne, F-75007 PARIS). Le 3e congrès, tenu à Bordeaux du 11 au 13 novembre 1977, était consacré à un thème extrêmement intéressant pour les historiens de l'Eglise et de la vie religieuse, qu'ils soient laïques ou ecclésiastiques: *Sources archivistiques et histoire religieuse. Intérêt et interdépendance des sources archivistiques pour l'histoire religieuse*. Dans une série d'exposés très documentés, les rapporteurs du congrès ont présenté les dépôts d'archives de quelques institutions de la région de Bordeaux. Notons en particulier, p. 51-56, une intervention de M. Jean Valette, directeur des services d'Archives départementales de la Gironde, sur l'utilisation des registres de catholicité pour connaître l'histoire des protestants au XVIIIe siècle, qui, même après les dragonnades et la Révocation de l'Edit de Nantes, continuent à baptiser leurs enfants au Désert. D'autres rapporteurs ont présenté les ressources des archives

paroissiales (en particulier des collections de cartes diocésaines et paroissiales), diocésaines, monastiques, celles des institutions missionnaires, les fonds de la Secrétairerie d'Etat du Vatican, ceux de la Sacrée Congrégation «pro gentium evangelisatione seu de propaganda fide» et ceux de la Sacrée Congrégation pour les causes des saints, dont l'intérêt dépasse de beaucoup la seule histoire religieuse de la France.

Partout se manifeste le souci de sauver les documents qui peuvent l'être, et d'en conserver le plus possible non seulement pour la recherche historique, mais encore et surtout pour la pastorale.

Plus encore, certains manifestent leur inquiétude devant l'usage et l'interprétation mutilante que certains chercheurs, même chevronnés et d'autorité, font des archives ecclésiastiques. La mise en garde au sujet de l'histoire monastique par le frère Louis Soltner, archiviste de Saint-Pierre de Solesmes, O.S.B., est particulièrement claire sur ce point: un couvent n'est pas simplement un phalanstère, une société de vieux garçons qui se sont groupés pour organiser leur travail et leur liturgie. Leur réussite ne se quantifie pas, ne s'exprime pas en termes économiques et sociaux. Le but et la raison d'être du couvent, c'est l'amour qui unit les frères entre eux et qui les unit à Dieu, amour qui se traduit par des gestes documentés par les archives. A apprécier ces gestes, ces «faits» pour eux-mêmes, sans avoir à l'esprit la vie caritative et unitive qui en est la fin, l'historien se condamne à de graves fautes d'interprétation.

Ce problème d'éthique extrêmement important nous amène au sujet du 4e congrès national (Paris, 26-28 novembre 1979), organisé à l'occasion des Semaines internationales des Archives et consacré aux *Archives religieuses, élément spécifique du patrimoine de l'humanité*. Cette spécificité tient à l'essence même du christianisme, qui est historique dans sa révélation et dans sa dogmatique. Comme l'a écrit le Père Chenu, «le christianisme est une mémoire (...), une conscience collective récapitulant sans cesse les éléments successifs d'une existence toujours fluente (...). Mais pour l'Eglise s'ajoute à cette condition générale un trait spécifique, qui donne une nouvelle densité à cette mémoire: les événements qui l'ont actualisée de siècle en siècle ont entre eux une relation qui les tient en continuité avec un Evénement radical, unique, totalitaire: l'incarnation de Dieu et son entrée dans l'histoire de l'humanité» (citation tirée de «2000 ans de christianisme», tome X). Ainsi, par les faits qu'elles documentent, les archives religieuses conservent les traces, si ténues soient-elles, de l'intervention de Dieu dans l'histoire des hommes. Le rôle de l'archiviste est de permettre la lecture de cette action, même si, comme le fait observer l'abbé Charles Molette, il est «inévitables que demeure inaccessible à l'investigation humaine le cheminement de la grâce dans la vie des hommes» (p. 17).

Un autre trait spécifique des archives religieuses est la continuité de l'institution et de l'idée dont elles portent le témoignage. Traversées du commencement à la fin par l'Esprit, elles doivent être utiles, non seulement à la recherche historique, mais à l'action dans le spirituel. Non que les faits passés doivent servir à démontrer une thèse — c'est même là une dangereuse déviation de la mémoire — mais l'archiviste ecclésiasti-

que, en conservant les traces de tous les témoins, de ceux que les Epîtres appellent «les Saints», accomplit une véritable célébration eucharistique dans le temps et dans l'espace. Cette notion abolit en fait la distinction entre archives administratives et archives historiques.

Il en résulte une doctrine et des pratiques archivistiques bien spécifiques, qui sont codifiées dans le *Manuel des archives de l'Eglise de France*, publié en 1980 (44 f. A4 ronéotypés), fruit des réflexions et des expériences de ces quatre congrès et de huit ans d'activité quotidienne. Les règlements et les principes généraux reflètent bien la continuité de l'institution et même l'éternité qui doit être celle de l'Eglise. On notera en particulier que les anciennes archives des évêchés, même séquestrées, et incorporées aux cadres de classement des dépôts d'archives départementales, continuent canoniquement d'appartenir à l'Eglise. Dans le copieux règlement qui forme le début de ce manuel, on prêtera une attention particulière à la définition du secret professionnel, comme aux dispositions concernant les éliminations et la communication des archives. Les précautions prises sont inspirées par un ordre très ancien et rigoureux, qui met en première ligne la discrétion et la charité, la recherche scientifique en second lieu. Les documents confidentiels tels que lettres de pénitents et autres pièces du même genre sont détruits. Mais, en général, on ne pratique guère d'éliminations massives. La nécessité de produire des témoignages de l'Esprit à travers toute l'histoire des hommes oblige à conserver beaucoup de documents: aussi les auteurs qui décrivent leurs pratiques en matière d'éliminations énumèrent-ils surtout les catégories de pièces qu'il faut conserver. Quant aux destructions, ils les passent le plus souvent sous silence.

La seconde partie du *Manuel des Archives de l'Eglise de France* présente les cadres de classement-type pour les archives diocésaines, paroissiales, pour celles des congrégations, des monastères, de l'enseignement, des hôpitaux, et finalement des sanctuaires (ou lieux de pèlerinages). Ici, rien de fondamentalement différent des cadres de classement élaborés pour les archives laïques en France, qui semblent avoir fourni le modèle. Tout au plus le contenu théorique de ces archives met-il l'eau à la bouche des chercheurs en histoire ecclésiastique.

Les fonds des institutions elles-mêmes sont décrits concrètement, avec leurs ressources pour la recherche historique — moins souvent avec leurs limites — dans les *Actes* des congrès, ainsi que dans les articles de fond d'un *Bulletin* ronéotypé, très dense et plein de suggestions stimulantes. Nous en avons apprécié particulièrement la partie bibliographique, riche et rédigée avec beaucoup de pénétration. Nous parlerons, dans les prochaines chroniques bibliographiques de notre propre *Bulletin de l'AAS*, des articles les plus significatifs et les plus utiles de cette publication semestrielle.